

**ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE
HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE**

FICHE DE REINSCRIPTION 2024-2025

Remarque : 1 ligne par élève et par instrument. Si un élève s'inscrit pour 2 instruments, utiliser 2 lignes.

Nom, prénom, date de naissance	Formule (voir annexe 2)	Instrument	Professeur d'instrument	Tarif (voir annexe 2)
Total année 2024-2025				

Réductions annuelles consenties par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) :

Pour 2 élèves inscrits du même foyer fiscal : 10 %

Pour 3 élèves inscrits du même foyer fiscal : 20 %

Pour 4 élèves et plus inscrits du même foyer fiscal : 25 %

Modalités de paiement :

Le règlement des cours se fera en 3 fois, suite à la réception d'un titre exécutoire (facture) **en fin de trimestre** :

- par un paiement en numéraire
- par chèque bancaire ou postal
- par TIPI (lien internet figurant sur le titre exécutoire).

Par conséquent, vous n'avez rien à régler à l'inscription.

Coordonnées du représentant légal de l'élève :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone (fixe et portable souhaités) : _____

Adresse email : _____

Adresse de facturation (à renseigner si différente de celle du représentant légal / de l'élève) :

Je joins l'annexe 1 relative aux horaires souhaités (1 document par élève).

Je joins la/les fiche(s) « Droit à l'image » complétée(s) et signée(s).

Je déclare avoir lu le règlement intérieur 2023-2024, disponible sur le site internet de la CCHCPP, dans l'onglet « école de musique ».

Date et signature de l'élève ou du représentant légal

La CCHCPP décline toute responsabilité
en cas d'accident en dehors des activités musicales